

L'accueil passe par le parking

GRUYÈRES. Les citoyens se pencheront lundi soir sur un projet de parking pour accueillir les nombreux visiteurs de la cité comtale. Volonté des autorités: réduire l'impact paysager.

SOPHIE ROULIN

Les comptages l'ont confirmé: bon an mal an, le bourg médiéval de Gruyères attire 1,2 million de visiteurs. Et un peu moins de véhicules, mais auxquels il faut offrir une place de stationnement. Lundi soir, le Conseil communal présentera son projet de parking et demandera à ses citoyens une décision de principe afin de poursuivre (ou non) ses démarches.

«On y travaille depuis 2009, relève Jean-Pierre Doutaz, syndic. Les trois variantes étudiées seront présentées, mais une seule sera vraiment proposée.» Celle d'un parking souterrain sur deux niveaux, situé en lieu et place de l'actuel P1 (le plus proche de la cité comtale). Il

comptera 230 places. «Avec le réaménagement de nos autres parkings, nous augmenterons notre offre de 120 places, ajoute le syndic. Notre objectif est de pouvoir faire face aux jours d'affluence importante.»

Une affluence qui n'a cessé de croître ces dernières années, de 5 à 10% depuis les comptages réalisés en 2007-2008. «Avant, il y avait peut-être cinq jours où les parkings de Pringy étaient pris d'assaut, maintenant on est proche des 20 jours.» Malgré la construction, les jours de pointe ne pourront être évités. Un parking d'appoint de 120 places restera de mise.

«Notre objectif est de reproduire la qualité d'accueil que nous avons cherchée à l'intérieur de la ville, commente Jean-Pierre Doutaz. Nous voulons redonner à la colline son image et soigner l'intégration paysagère des places de parc.» Le concept prévoit ainsi une végétalisation d'une partie du bâtiment. «Nous avons travaillé en partenariat avec le Service des biens culturels et avec d'autres spécialistes. C'est celui qui paraît le plus réaliste.»



Bon an mal an, le bourg médiéval de Gruyères attire 1,2 million de personnes. Soit un peu moins de véhicules, auxquels il faut offrir une place de stationnement. Un projet soumis aux citoyens lundi soir. ARCH - C. HAYMOZ

Il sera soumis au vote, tout comme l'enveloppe financière nécessaire. «On reviendra ensuite par étapes au fur et à mesure de l'avancée du projet.

A moyen terme, le but sera que le parking s'autofinance.» Car il deviendra payant. Et c'est là un sujet qui a déjà fait couler beaucoup d'encre à Gruyères. Au mi-

lieu des années 1970, les citoyens avaient accepté ce principe en assemblée. Les commerçants avaient alors saisi la justice pour s'opposer à cette décision.

«Ils avaient obtenu gain de cause devant le Tribunal fédéral, en 1986, se rappelle Christian Bussard, ancien syndic. Après cela, plus personne ne voulait entendre parler d'un parking payant.»

Le sujet revient pourtant sur le tapis en 1996, à la demande d'un citoyen. L'année suivante, l'Exécutif présente l'objet à l'assemblée communale, tout en donnant un préavis négatif. «Tant qu'on ne proposait pas quelque chose de nouveau, cela ne semblait pas légitime», indique Christian Bussard.

Une réserve nourrie par ces parkings payants ne serait-elle pourtant pas bienvenue pour financer la construction du souterrain? «Bien sûr, ça nous aiderait, répond Jean-Pierre Doutaz. Mais ce n'était pas simple à mettre en place.» Les touristes n'auraient pas été les seuls à devoir payer leur place de stationnement. Pas plus qu'aujourd'hui, d'ailleurs. «Des pistes se dessinent pour les habitants, mais nous voulons connaître leur position d'abord.» Et d'ajouter: «Le fait que les parkings soient payants est mieux compris. Les mœurs ont changé.» ■

Glâne

Pas de contagion civique contractée dans les communes

URSY. Une soirée d'information pour l'instauration d'un Conseil général s'est tenue jeudi. L'occasion de faire le point sur cet organe législatif dans le canton.

LARA GROSS

Les citoyens d'Ursy auront le dernier mot le 25 novembre prochain. Ils ne sont pas les premiers Fribourgeois à être invités aux urnes pour l'instauration d'un Conseil général dans leur commune. En 2005, Riaz, Charmey et Chiètres avaient chacune refusé à quelque 52% des voix une telle proposition. Les partisans de l'époque souhaitaient «mettre en place un espace de réflexion et aider le Conseil communal à prendre des décisions, lui qui a trop souvent le nez dans le guidon».

La démocratie directe avait été préférée. Une nouvelle fois. Car les deux communes grüériennes avaient déjà balayé l'instauration d'un Conseil général en 1984 à Riaz et en 2000 à Charmey. Les partisans restaient dans l'incompréhension: «Pourquoi les citoyens se mobilisent-ils pour maintenir un système, alors qu'ils ne l'utilisent pas?»

Pas d'autres velléités

Toujours est-il qu'aujourd'hui seules seize communes du Sud fribourgeois ne seraient pas en mesure d'instaurer cet organe législatif. La loi fixe à 600 habitants le seuil légal pour

la mise en place d'un Conseil général.

Le canton en compte actuellement 15, dont cinq dans le Sud fribourgeois (Romont, Rue, Châtel-Saint-Denis, Attalens, Bulle). «La loi dresse la liste des communes qui doivent posséder un Conseil général, précise Brigitte Leiser, cheffe de service adjointe au Service des communes. Il s'agit de Marly, Villars-sur-Glâne et les chefs-lieux, à l'exception de Tavel.»

La démarche entamée par les initiants d'Ursy n'a toutefois pas déclenché de velléité de suivre le mouvement dans d'autres communes importantes du district. «En 2004, lors de la fusion, la population avait rejeté de manière claire et nette l'idée d'un Conseil général, rappelle Michel Mauron, syndic de Siviriez (2124 habitants au 31 décembre 2011). Depuis, l'idée n'a pas été évoquée et je n'en vois pas trop la nécessité.» Même son de cloche à Vuisternens-devant-Romont (2024 habitants). «Pour l'heure, l'assemblée communale est la plus pertinente, estime Jean-Bernard Chassot, syndic. Lors de la fusion, la question ne s'est même pas posée. Je trouverais ça dommage pour les citoyens. Dans un Conseil général, les élus s'expriment pour eux.»

Michel Mauron rejoint cet avis, préférant laisser les habitants de sa commune participer aux assemblées. «Cela comporte aussi un revers de la médaille, tempère-t-il. Lorsqu'un point au tractanda concerne un petit groupe de citoyens, ils se



En séance d'information, jeudi, les citoyens d'Ursy ont exprimé un vif attachement à leur assemblée communale. Avec une moyenne de 150 citoyens, celle-ci jouit d'une fréquentation remarquable. PHOTO PRÉTEXTE - C. DUTOIT

déplacent en masse à l'assemblée. Ils ont beaucoup de poids dans ce genre de décisions.»

Rue, contre-exemple

Si ces communes de plus de 2000 habitants préfèrent main-

tenir leur assemblée communale, Rue (1265 habitants) a fait le choix d'un Conseil général depuis 2001. Sa syndique Antoinette Piccand rappelle que l'instauration du Conseil général était inscrite dans la convention de fusion. «Lors de la première législature tous les villages étaient représentés au sein de l'organe législatif. Avantage de ce système, il évite d'aborder les problèmes privés des gens qui sont parfois à l'ordre du jour dans les assemblées communales, observe la syndique. L'intérêt de la commune prime.»

Elle relève encore que les conseillers se présentent aux séances en ayant pris connaissance des dossiers. «Ça permet d'éviter quelques réactions à chaud sans connaître tous les aspects d'un dossier. Quant aux citoyens, ils peuvent s'adresser à un conseiller pour rapporter

leurs doléances.»

Comme le relève encore Brigitte Leiser, «il y a dans de nombreuses communes des réflexions relatives à des projets de fusion, ce qui peut également avoir une influence sur les éventuelles propositions tendant à l'introduction d'un parlement communal». A l'inverse, la dissolution d'un Conseil général est aussi possible. «Cela s'est principalement produit du côté germanophone du canton, observe la cheffe de service adjointe. «Auparavant, la loi imposait un Conseil général aux communes de plus de 3000 habitants. Lorsque cette obligation est tombée et qu'il a été possible de constituer un Conseil général dès 600 âmes, certaines localités sont revenues en arrière, comme Guin ou Wünnewil. Cette dernière a depuis réintroduit un Conseil général.» ■

Les citoyens restent de glace

Au jeu du chaud et du froid, les citoyens d'Ursy brûlent pour leur assemblée communale, et restent de glace – voire glacials – à l'idée d'instaurer un Conseil général dans leur commune. C'est du moins ce qui est ressorti, jeudi soir, de la séance d'information à la population, en vue de la votation du 25 novembre. Ce jour-là, les citoyens se prononceraient pour ou contre l'initiative lancée en janvier dernier par Simon Bischof, Ezékiel Darvas et Emilien Girard, en vue de l'instauration d'un organe législatif à 50 membres, à Ursy.

«Les initiants ont utilisé leur droit démocratique, et c'est une bonne chose», a af-

firmé le préfet de la Glâne Willy Schorderet en préambule. Et de rappeler que l'instauration d'un Conseil général peut être demandée par l'assemblée communale, par l'exécutif ou par un dixième des citoyens actifs.

Le comité d'initiative avait récolté en juin 195 signatures: jeudi soir pourtant, aucune voix dans l'assemblée ne s'est élevée pour plébisciter l'organe législatif en question. L'assistance a au contraire décliné sa réticence vis-à-vis d'un Conseil général en une large palette d'interventions. Notamment: questions techniques («Combien coûterait un Conseil général?» – réponse: de 25000 à

30000 fr.), rappel de la convention de fusion du 15 décembre 2010 qui conservait l'assemblée communale, préoccupation quant à la représentativité des villages au sein du législatif et levée de boucliers devant une politisation de la commune. Et surtout, l'assemblée a exprimé sa crainte d'un désintérêt des citoyens pour la chose politique, en cas d'acceptation du Conseil général. «On ressent que la démocratie fonctionne bien dans cette commune, à en croire les 150 citoyens en moyenne présents à l'assemblée communale», commente Willy Schorderet, en attendant le verdict des urnes le 25 novembre. KK